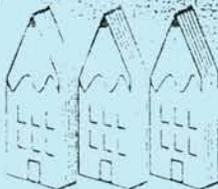


# Plan national d'action

en alphabétisation

LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION OUVERTS



ABCDEFGHI  
XYZ

# PLAN NATIONAL D'ACTION EN ALPHABÉTISATION



**Coordination du projet**

Nicole Lachapelle, Martin-Pierre Nombé, Marie Pelchat

**Rédaction**

Normand Bissonnette, Groupe DBSF

**Recherche documentaire**

Marie Pelchat, Martin-Pierre Nombé

**Conception graphique et mise en pages**

Julie Corcoran, Vivianne Roy

**Correction d'épreuves**

Nicole Lachapelle, Martin-Pierre Nombé, Marie Pelchat

**Impression**

Payette & Simms inc.

ISBN 2-921293-11-0

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

Publié par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), avec l'appui financier du ministère de l'Éducation du Québec et du Secrétariat national à l'alphabétisation dans le cadre du programme Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).

*On peut se procurer des exemplaires  
de ce document en s'adressant au*

**Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec  
(RGPAQ)**

5040, boul. Saint-Laurent

Montréal (Québec)

H2T 1R7

Téléphone : (514) 277-9976

Télécopieur : (514) 277-2044

## Préface

*Le Plan national d'action en alphabétisation est une première québécoise; tout comme l'a été la série télévisée Graffiti, première dramatique sur l'analphabétisme. Ces deux initiatives nous rappellent que les personnes analphabètes peuvent s'en sortir et que leurs efforts méritent notre appui. Ce sont deux projets auxquels je me suis associée parce qu'ils sont axés vers les solutions...vers l'autonomie.*

*Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec nous propose un Plan national qui regorge de moyens simples et réalistes pour prévenir et combattre l'analphabétisme. Ceux et celles qui, depuis nombre d'années, travaillent à enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture et ce, dans des conditions souvent difficiles, verront dans ce document une invitation toute particulière à poursuivre leur engagement.*

*À l'aube de l'ère informatique, ce Plan national est une invitation pressante pour que soient développés les outils collectifs qui nous manquent. Que l'on soit décideur politique, chef d'entreprise, militant syndical, chercheur universitaire ou simple citoyen-ne, sa mise en œuvre nous concerne tous.*

*Près de 900 000 Québécoises et Québécois ne savent ni lire ni écrire et manifestement, ces personnes sont limitées dans l'exercice de leurs droits sociaux et démocratiques. Ces milliers d'hommes et de femmes doivent pouvoir prendre leur place dans la société et y participer pleinement. À cet égard, tous les moyens mis de l'avant pour faciliter l'exercice de ces droits fondamentaux doivent être considérés comme une partie importante de ce premier plan québécois d'action en alphabétisation. Celle qui ouvre la voie de l'autonomie.*

*Pour relever le défi de l'alphabétisation, il nous faut non seulement montrer à conjuguer. Il nous faut, comme société, apprendre à conjuguer... nos efforts pour gagner cette lutte contre l'analphabétisme, la pauvreté et l'exclusion sociale.*

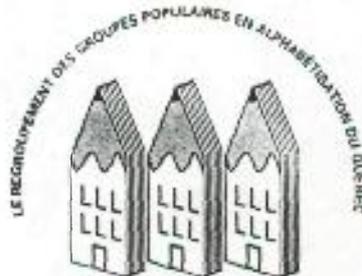
**Muriel Dutil, comédienne**

8 septembre 1996

# **PLAN NATIONAL D'ACTION EN ALPHABÉTISATION**

**42 MESURES**

proposées par le RGPAQ



## Table des matières

<b>1. La nécessité d'agir</b> .....	<b>9</b>
Les chiffres sont connus .....	16
Mais il n'y a pas que les chiffres .....	18
Un appui évident de la population québécoise à un accroissement de l'effort d'alphabétisation .....	21
Les questions et perspectives que la Commission des États généraux sur l'éducation soumet au débat .....	24
Un problème aux visages multiples qui appelle des solutions variées .....	28
<b>2. Les principes de l'action</b> .....	<b>33</b>

<b>3. Le temps d'agir ensemble sur le plan national</b> .....	39
3.1 Des moyens d'action au niveau gouvernemental .....	42
3.2 Des mesures pour prévenir l'analphabétisme .....	44
3.3 Des mesures pour soutenir et développer l'alphabétisation .....	47
3.4 Des mesures complémentaires pour assurer que les droits sociaux et démocratiques des personnes analphabètes soient respectés .....	51
3.5 Des mesures pour développer la recherche en alphabétisation .....	53

<b>4. La volonté d'agir :</b>	
<b>Rôles et responsabilités</b>	
<b>des partenaires</b> .....	55
<b>5. Conclusion</b> .....	63
<b>Ouvrages de référence</b> .....	67
<b>Liste des groupes</b>	
<b>membres du RGPAQ</b> .....	71

# LA NÉCESSITÉ D'AGIR



---

## *Nous, les petits de la planète*

*Je viens aux ateliers d'alphabétisation pour échanger avec les autres de toutes sortes de sujets intéressants. J'ai appris à compter sur les calculatrices, à moins faire de fautes en écrivant. On fait connaissance avec des personnes formidables qu'on connaissait mais que de vue. Là, on les connaît avec leur vécu qui n'est pas toujours facile. Des expériences de vie qui nous font apprécier les gens à leur juste valeur. (...)*

*Ça nous aide beaucoup à se débrouiller dans les formules à remplir, à faire des chèques, à tenir une comptabilité. Je me demande bien pourquoi ça n'a pas été fait avant. Ces ateliers-là, c'est indispensable dans une paroisse. J'espère que ça va continuer très, très longtemps. Dégourdissez-vous, les « grands du Gouvernement », on a besoin de ça... C'est primordial pour nous, les « petits de la planète ».*

*Rose Ouellet,  
Centre Alpha des Basques, 1995*

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ) propose de nouveau aux acteurs sociaux, politiques et économiques engagés dans les discussions actuelles sur l'avenir de la société québécoise de prendre parti pour un plan national d'action en alphabétisation et de contribuer à sa mise en oeuvre.

Plus de 50 ans après l'instauration de l'école obligatoire au Québec, 30 ans après le rapport Parent, 15 ans après la Commission Jean sur l'éducation des adultes, 11 ans après l'affirmation par le gouvernement canadien de sa volonté d'éradiquer l'analphabétisme pour l'an 2000, 6 ans après l'Année internationale de l'alphabétisation et l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'alphabétisation, nous estimons qu'il est grand temps d'adopter une orientation ferme et de passer aux actes à l'échelle nationale.

La vaste consultation entreprise cette année dans le cadre des *États généraux sur l'éducation* et la mise en chantier du Sommet socio-économique par le Premier ministre du Québec constituent à notre avis des moments privilégiés pour remettre à l'ordre du jour le projet d'un plan national d'action en alphabétisation au Québec.

Nous disons **remettre** à l'ordre du jour parce que cela fait 15 ans que le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec a pris l'initiative de réclamer, dans son mémoire à la Commission d'étude sur la formation des adultes en 1981 (*L'alphabétisation au Québec*), un plan d'action global ou national pour prévenir et lutter contre l'analphabétisme.

Le RGPAQ a fait sienne la perspective tracée par les nombreuses conférences de l'ONU, ainsi que les prises de position du Conseil supérieur de l'éducation, dans son avis de 1990 notamment, *L'alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission à assumer solidairement*. Cet avis reproduit d'ailleurs intégralement la Déclaration de la quatrième Conférence internationale de l'Unesco sur l'éducation des adultes (Paris, 1985), dont nous tirons les extraits suivants :

*Plus que jamais, la reconnaissance du droit d'apprendre constitue un enjeu majeur pour l'humanité.*

*Le droit d'apprendre c'est :*

- *le droit de lire et d'écrire ;*
- *le droit de questionner ;*
- *le droit à l'imagination ;*
- *le droit de lire son milieu et d'écrire l'histoire ;*
- *le droit d'accéder aux ressources éducatives ;*
- *le droit de développer ses compétences individuelles et collectives.*

*Le droit d'apprendre n'est pas un luxe culturel à retenir seulement pour l'avenir.*

*Ce n'est pas un droit que l'on ne pourra exercer qu'une fois la survie assurée.*

*Le droit d'apprendre est un outil indispensable dès maintenant à la survie de l'humanité.*

Dans cet important avis sur l'alphabétisation et l'éducation de base au Québec, le Conseil supérieur de l'éducation souligne l'importance d'un « *nécessaire plan d'action qui inclut l'ensemble des services qu'il importe d'offrir aux populations adultes actuellement concernées* ». Et il ajoute : « *L'important est de susciter et d'appuyer un mouvement de fond, de mettre en oeuvre une véritable mission d'éducation de base, qui inclut prioritairement des actions d'alphabétisation* » (p. 51).

Le Conseil invite à une concertation des acteurs impliqués et « *recommande au ministre de l'Éducation d'assumer le leadership de la mise en oeuvre de ce plan d'action gouvernemental et de prendre les mesures visant spécifiquement à susciter et à soutenir l'action des commissions scolaires et des différents intervenants des milieux, dans leur engagement à résoudre le problème de l'analphabétisme et de l'éducation de base insuffisante* » (p. 52).

Certes, depuis quinze ans, plusieurs réalisations ont permis de faire progresser la lutte contre l'analphabétisme. L'existence, l'action et la croissance des groupes populaires en alphabétisation en témoignent (on comptait une quinzaine de groupes en 1981, il y en a maintenant 130), ainsi

que les actions des commissions scolaires, celles de certaines entreprises et de certains syndicats.

Il faut cependant constater que le plan d'action dont parle le RGPAQ depuis quinze ans et que réclamait à son tour le Conseil supérieur de l'éducation en 1990 n'existe toujours pas.

Nous pensons qu'il est grand temps de passer à une autre étape et de donner sens et cohésion aux actions d'alphabétisation au Québec.

## Les chiffres sont connus

Mesurer l'ampleur et la gravité du problème de l'analphabétisme n'est pas difficile. Il suffit de rappeler les données de Statistique Canada (1991) : 276 000 personnes au Québec (6 % des adultes) sont à peu près incapables de lire et environ 606 000 autres (13 % des adultes) peuvent tout au plus repérer un mot familier dans un texte simple. Parmi ces personnes, on compte 140 000 individus appartenant à une communauté culturelle.

Selon la définition proposée par l'Unesco en 1978, la situation d'une personne analphabète fonctionnelle est celle d'une « *personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabetisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de sa communauté* ».

**Ainsi, près de 900 000 de nos concitoyens  
et concitoyennes sont analphabètes.**

Ce chiffre astronomique et troublant place le Québec au deuxième rang au pays pour ce qui est du taux d'analphabètes dans sa population adulte, Terre-Neuve occupant la première place de ce palmarès peu reluisant.

Sur le plan économique, les données sont, elles aussi, astronomiques et troublantes. Le Canadian Business Task Force on Literacy estimait en 1988 les coûts de l'analphabétisme au Canada à plus de 10 milliards de dollars par année pour l'ensemble de la société canadienne, dont 4 milliards par année en coûts directs pour les entreprises. En dollars de 1988, on peut donc estimer que le coût de l'analphabétisme au Canada depuis huit ans a été de 80 000 000 000 \$, dont 32 000 000 000 \$ pour les entreprises. Cela fait beaucoup de milliards !

Bref, le problème a une allure à la fois systémique et endémique.

## Mais il n'y a pas que les chiffres

Il y a surtout que c'est le principe de la citoyenneté et, avec lui, la santé de la démocratie québécoise qui sont affectés.

À un moment où l'on veut rassembler les forces vives du Québec pour faire face aux défis de l'époque sur le plan économique, social et politique, il faut prendre acte du fait brutal que près d'une personne adulte sur cinq ne dispose pas des outils de base essentiels pour prendre part au débat et à la recherche de solutions.

Les personnes analphabètes sont victimes d'exclusion et en viennent à se comporter comme des marginaux de la société, à laquelle elles ne peuvent participer pleinement. Il est connu, par exemple, que les personnes analphabètes sont très nombreuses à ne pas se prévaloir de leur droit de vote parce qu'elles ne peuvent pas lire les noms des candidats ni le parti qu'ils représentent sur le bulletin de vote.

Ainsi, le sentiment de honte et la dévalorisation de soi, qui sont le lot des personnes analphabètes,

contribuent à priver la société québécoise d'une richesse humaine inouïe.

Telle est la situation de près d'un million de nos concitoyens et concitoyennes en cette fin de millénaire où l'on ne cesse de nous répéter que la société contemporaine est de plus en plus une société de l'information.

Informatique, normes de qualité ISO pour les produits et services, automation des procédés de production, autoroute informatique, tout cela fait que la santé et le dynamisme des sociétés modernes exigent que ses citoyens possèdent les compétences de base sans lesquelles il est impossible pour elles d'assurer convenablement leur propre bien-être ni et de contribuer à celui de leur communauté.

Or, au Québec, un adulte sur cinq ne possède pas ces compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul.

Cela n'est pas un problème secondaire.

Ce n'est pas non plus un problème individuel.

C'est un problème social majeur qui exige des solutions variées et des engagements fermes de la part de tous les acteurs concernés, et du gouvernement du Québec en premier lieu.

Là-dessus, après le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec en 1981 et le Conseil supérieur de l'éducation en 1990, la population du Québec s'est prononcée favorablement en 1995, ainsi que la Commission des États généraux sur l'éducation en 1996. C'est ce que montrent les pages qui suivent.

## **Un appui évident de la population québécoise à un accroissement de l'effort d'alphabétisation**

Les résultats d'un sondage Léger & Léger (1995) sur les perceptions et les opinions de la population du Québec sur l'analphabétisme permettent de conclure à un réel consensus social tant sur l'ampleur du problème que sur les actions à entreprendre pour le résoudre.

### **L'ampleur du problème**

Les Québécois estiment que 20 % de la population québécoise serait analphabète — ce qui correspond tout à fait aux données publiées par Statistique Canada en 1991.

### **Un problème social ou individuel ?**

Plus de 52 % des Québécois estiment que l'analphabétisme est un problème social, tandis que 12 % d'entre eux pensent que c'est autant un problème social qu'individuel.

### **L'analphabétisme et les droits sociaux et démocratiques**

En majorité, les Québécois (78 %) estiment que les personnes analphabètes sont limitées dans l'exercice de leurs droits sociaux et démocratiques.

### **Les efforts du gouvernement pour prévenir l'analphabétisme**

Six Québécois sur dix (60 %) estiment que le gouvernement du Québec a déployé, jusqu'à présent, peu d'efforts ou aucun effort pour la prévention de l'analphabétisme.

### **L'aide du gouvernement aux personnes analphabètes**

Près de six Québécois sur dix (57,7 %) croient que le gouvernement du Québec déploie peu d'efforts pour venir en aide aux adultes analphabètes.

**Est-ce une priorité importante ?  
Faut-il investir davantage ?**

Près de neuf Québécois sur dix (87,7 %) estiment que l'aide gouvernementale aux personnes analphabètes est une priorité importante et que des ressources financières supplémentaires devraient être investies dans les programmes d'aide aux adultes analphabètes.

**Y a-t-il urgence d'agir ? Comment ?**

Selon les Québécois (82,3 %), il est urgent que le gouvernement du Québec adopte, avant la fin de son mandat actuel, un plan d'action global pour prévenir et combattre l'analphabétisme au Québec.

**Qui sont les intervenants principaux ?**

Près de 50 % des Québécois sont d'avis qu'outre les commissions scolaires, les groupes populaires en alphabétisation agissent comme principal intervenant en alphabétisation au Québec — mais que les centres d'orientation et de formation des immigrants, les entreprises et les syndicats sont aussi concernés.

## Les questions et perspectives que la Commission des États généraux sur l'éducation soumet au débat

Dans le chapitre sur la formation continue de son *Exposé de la situation*, la Commission des États généraux sur l'éducation affirme que quatre services pouvant répondre aux besoins de formation continue sont « *touchés par des difficultés particulières de système qu'il faut vaincre à tout prix* » (souligné dans le texte) : le premier est l'alphabétisation, le deuxième est la formation générale en éducation des adultes au secondaire, le troisième est celui des certificats universitaires, le quatrième est la formation à l'emploi.

À propos de l'alphabétisation,  
la Commission écrit :

**Les chiffres avancés font frémir.** Une étude menée par Statistique Canada en 1991 révélait que près de 900 000 adultes québécois avaient des capacités de lecture trop limitées pour lire un document de

la vie quotidienne. Plus du tiers des personnes inscrites aux programmes d'alphabétisation étaient des jeunes de moins de 30 ans.

**L'état endémique du problème, malgré les efforts de scolarisation, est lui aussi inquiétant. Cette question doit être creusée et les efforts déployés pour enrayer l'analphabétisme doivent être renforcés (p. 90).**

Par ailleurs, la Commission constate qu'« *il y a eu déplacement des priorités (en formation des adultes), par suite de quoi les formations relatives à l'emploi ont pris une grande importance* » (p. 92). Ce déplacement s'est accompagné d'un déplacement des ressources financières.

La Commission estime de plus que parmi les demandes relatives à un accroissement des ressources financières, celles qui concernent l'alphabétisation est à considérer en premier lieu « *car la situation en ce domaine est particulièrement préoccupante* ».

La Commission des États généraux sur l'éducation ne prend pas position sur la ou les mesures à prendre pour combattre l'analphabétisme.

Elle reconnaît cependant un certain nombre de réalités et trace des perspectives parmi lesquelles il convient de souligner les suivantes.

À propos de la multiplicité et de la légitimité des lieux de formation :

Étant donné les formes différentes que peut prendre la formation continue, on ne pourra éviter que les **établissements de formation soient divers** ni que les **acteurs de ce champ d'action se multiplient**. Les partenariats et le fonctionnement en réseau sont donc indispensables (p.93).

À propos de la nécessité de passer aux actes :

Nous reconnaissons (...) que, bien souvent, les problèmes observés en matière d'accès ou de pertinence des services trouvent leur source dans **l'absence d'orientations claires en formation continue, dans la non-reconnaissance du droit de tout adulte à se perfectionner**. Il y a sur ce plan beaucoup de chemin à faire ; **une simple déclaration de principe ne saurait suffire** (p. 93).

La Commission hésite à faire sienne les « *solutions globales* » que seraient « *un énoncé de politique ou la création d'un organe décisionnel* ».

Nous estimons aussi que la discussion ne doit pas porter sur les structures ni sur les principes d'une déclaration gouvernementale mais sur la nécessité d'un plan d'action national et, dans ce cadre, sur les rôles et responsabilités des acteurs concernés et des intervenants dans la lutte pour l'alphabétisation au Québec.

## Un problème aux visages multiples qui appelle des solutions variées

Une saisie globale du phénomène de l'analphabétisme, de ses causes et de ses conséquences pour l'individu et pour la collectivité, est nécessaire pour bien identifier les décisions à prendre, les acteurs à interpeller et les actions à entreprendre.

Il est évident qu'une très faible scolarisation est une des causes les plus directes d'analphabétisme. Les personnes de cette catégorie n'ont tout simplement pas appris à lire, à écrire et à compter. Elles ne peuvent pas faire de chèque, lire la dose prescrite sur une bouteille de médicaments, aider les enfants dans leurs travaux scolaires, lire le nom d'une rue...

On sait depuis de nombreuses années qu'en deçà de neuf années de scolarité, les risques sont élevés que la personne se retrouve un jour dans les rangs des personnes analphabètes fonctionnelles. Ce sont des personnes qui, au départ, ne sont pas analphabètes mais qui le deviennent. Car on peut *devenir analphabète* si la lecture, l'écriture et le calcul disparaissent des activités habituelles des gens.

Le décrochage scolaire d'une partie inquiétante de la jeunesse est un phénomène qui, à terme, aura des impacts significatifs sur le taux d'analphabétisme de la société québécoise.

Pour des raisons économiques, une partie de la petite enfance n'a pas accès à des mesures comme le séjour en garderie, où la socialisation et l'initiation à la lecture sont de bonnes préparations à l'alphabétisation. Une proportion inquiétante des enfants des familles pauvres développent par la suite, au primaire, des problèmes d'apprentissage liés à de piètres conditions de vie et à un régime alimentaire insuffisant. Ces enfants sont des candidats désignés pour venir gonfler les rangs des analphabètes dans quelques années.

Un autre visage de l'analphabétisme est apparu avec le développement de l'immigration au Québec. Une partie de ces nouveaux arrivants, ceux qui sont issus de pays pauvres notamment, vient gonfler le contingent des personnes analphabètes.

Nous estimons que les causes multiples et les différents visages de l'analphabétisme commandent un plan national d'action comportant des approches variées qui permettront de prévenir et de lutter contre l'analphabétisme sur plusieurs terrains à la fois, notamment :

L'amélioration des conditions de vie des personnes à faibles revenus, qu'elles soient en emploi ou sans emploi.

L'amélioration de la qualité de vie des enfants des familles pauvres.

La lutte contre le décrochage scolaire.

Des mesures visant à stimuler la lecture et l'écriture.

Des efforts plus énergiques pour recruter les personnes analphabètes dans les programmes d'alphabétisation.

Le maintien et le développement des services d'alphabétisation.

Il faut cependant comprendre que toutes les personnes analphabètes ne pourront pas, à court terme, franchir les étapes de l'alphabétisation. Certaines catégories de citoyens et de citoyennes, en raison de leur âge, de leur origine culturelle, de leur situation économique, d'un handicap physique ou intellectuel, ont besoin d'autres types de mesures.

C'est pourquoi un plan d'action réaliste et juste doit comporter un volet destiné à faire respecter les droits des personnes analphabètes. On parlera alors de mesures complémentaires facilitantes qui leur permettront d'exercer pleinement leurs droits sociaux et démocratiques et de s'acquitter de leurs fonctions de citoyens et de citoyennes.

Le plan d'action que nous proposons plus loin tente de prendre en compte ces différents visages de l'analphabétisme par des mesures préventives, par des actions d'alphabétisation et par des mesures complémentaires.

# LES PRINCIPES DE L'ACTION

## *Je n'avais plus d'estime pour moi*

*Quand j'ai commencé en alphabétisation,  
je me suis aperçue que je n'avais plus  
d'estime pour moi. Je me critiquais  
à la moindre erreur. Dès que je suis arrivée  
au Centre d'alphabétisation populaire  
de Pointe-du-Lac, je me suis sentie appuyée.  
À cause d'eux, je sais que je ne recule pas  
mais que j'avance. Je suis même vice-présidente  
dans l'organisme. Venir ici, ça me fait vivre.*

*Marie-Rose Milette,  
1995*

Il est essentiel que les partenaires appelés à jouer un rôle dans la lutte contre l'analphabétisme s'entendent sur les fondements, les raisons et les finalités de leur action, en d'autres mots qu'ils reconnaissent un certain nombre de principes qui serviront à guider leurs actions.

- L'analphabétisme est un problème social qui interpelle toutes les composantes de la société québécoise.
- L'éducation des adultes est un droit inaliénable de tous les citoyens et de toutes les citoyennes du Québec. En vertu de ce droit, il est reconnu aux adultes le droit à la formation de base et à une première qualification professionnelle.
- La reconnaissance formelle du droit à l'éducation des adultes reste une vue de l'esprit tant qu'une partie importante de la population n'a pas accès aux conditions socio-économiques et socioculturelles qui rendent possible l'exercice de ce droit.

- Le droit d'apprendre est un enjeu majeur pour le développement de notre société.  
Le droit d'apprendre c'est :
  - le droit de lire et d'écrire ;
  - le droit de questionner ;
  - le droit à l'imagination ;
  - le droit de lire son milieu et d'écrire l'histoire ;
  - le droit d'accéder aux ressources éducatives ;
  - le droit de développer ses compétences individuelles et collectives.
- L'éducation des adultes est une forme d'éducation continue et s'inspire de la perspective de l'éducation tout au long de la vie.
- La priorité en matière d'éducation des adultes doit être donnée aux personnes sous-scolarisées et aux milieux où ces personnes se retrouvent.
- L'alphabétisation est le problème majeur à résoudre dans le domaine de l'éducation des adultes au Québec.

- Une pluralité de lieux éducatifs composent le système d'éducation, lequel comprend les services publics d'éducation des adultes et les organisations populaires autonomes exerçant des activités d'éducation populaire, ainsi que les entreprises et les syndicats.
- Dans l'optique de la formation continue, les contenus de formation, les activités d'apprentissage et les approches éducatives doivent être adaptées aux besoins et aux caractéristiques des adultes.
- L'apprenant adulte a droit au respect de sa personne et de sa dignité de citoyen, au respect de son rythme d'apprentissage et au respect du libre choix de son lieu d'apprentissage.

**3**

**LE TEMPS  
D'AGIR ENSEMBLE  
SUR LE PLAN  
NATIONAL**

---

## *À un moment donné, il ne va rester que le petit lait*

*Il y a aussi les changements technologiques. Ça prend moins de monde pour faire le travail. Plus il y a de monde en chômage, plus les employeurs ont le choix. Ils prennent la crème. Comme il y a moins de crème que de lait, à un moment donné, il ne va rester que du petit-lait. C'est nous le petit-lait. Ils vont bien finir par nous prendre.*

*Réal,  
entrevue réalisée par  
Richard Latendresse, 1993*

## *Y en a des pires que moi !*

*Je suis content d'avoir connu Un Mondalire. J'avais bien des difficultés à lire et à écrire. Pour bien dire, je ne savais pas lire et écrire du tout. Je peux maintenant me débrouiller. Je peux aider ma fille dans ses devoirs et ça me fait plaisir. À la compagnie, ils m'ont demandé pour être contremaître, j'ai dit oui. Parce que je suis venu à Un Mondalire, je peux faire mes rapports après mon quart de travail et la direction est heureuse de mon travail. Je peux faire tout ce que je veux et je ne suis pas gêné. Il y en a des « bien pires » que moi !*

*Claude,  
Un Mondalire, Montréal, 1995*

Le plan national d'action en alphabétisation doit comporter des mesures pour **prévenir l'analphabétisme**, des mesures pour **développer l'alphabétisation**, des mesures complémentaires pour assurer que **les droits des personnes analphabètes** soient respectés et des mesures concernant **la recherche en alphabétisation**.

Mais au préalable, ce plan doit comporter **des engagements essentiels et des actions au niveau gouvernemental**.

### **3.1 Des moyens d'action au niveau gouvernemental**

Il n'y aura pas de plan national d'action si le gouvernement du Québec ne se donne pas les moyens pour s'attaquer au problème de l'analphabétisme d'une manière ferme et concertée.

Dans cette perspective, les actions suivantes devraient être considérées en priorité par le gouvernement du Québec.

- 1. Élever la lutte contre l'analphabétisme au rang de priorité nationale.**
- 2. Mettre sur pied un comité interministériel de lutte contre l'analphabétisme et en confier le leadership au ministre de l'Éducation.**
- 3. Adopter et mettre en application, avant la fin du présent mandat gouvernemental, un plan national d'action en alphabétisation.**
- 4. Assurer la concertation de tous les acteurs pouvant contribuer à l'élaboration et à la mise en application du plan national d'action en alphabétisation.**

Faut-il pour cela que le gouvernement adopte un énoncé de politique ? Faut-il créer une nouvelle instance (par exemple un Conseil ou un Secrétariat à l'alphabétisation) qui aura la responsabilité de voir à l'élaboration, l'adoption et la réalisation du plan d'action ?

Ces questions concernent les moyens de l'action gouvernementale et il appartient au gouvernement d'en décider. L'important est que le gouvernement du Québec prenne des engagements fermes en vue d'une action concertée au niveau national dans le cadre de son présent mandat. Les quatre mesures que nous proposons sont des conditions de base à réunir pour que cela se réalise.

## **3.2 Des mesures pour prévenir l'analphabétisme**

### **Combattre la pauvreté**

Puisque la pauvreté est de toute évidence la cause première de l'analphabétisme, la mesure préventive la plus fondamentale est la lutte contre la pauvreté. Pour cela, les mesures suivantes doivent être envisagées.

- 5. Maintenir et améliorer les programmes sociaux.**
- 6. Mettre en place une nouvelle loi d'aide sociale qui favorisera vraiment l'intégration des personnes sans-emploi au marché du travail et qui redonnera leur dignité aux personnes assistées sociales.**
- 7. Adopter des politiques et une fiscalité qui favoriseront une meilleure répartition de la richesse.**

- 8. Mettre en place une politique de l'emploi dans laquelle le droit à un emploi sera reconnu.**
- 9. Assurer la gratuité des services de garderie pour les enfants des familles à faibles revenus, que les parents soient ou non sur le marché du travail.**

#### **Stimuler la lecture et l'écriture**

Puisque la plupart des personnes analphabètes le deviennent après une scolarisation initiale, il est essentiel de prendre des mesures pour que la lecture et l'écriture fassent partie des activités courantes des citoyens et des citoyennes du Québec.

- 10. Modifier le système d'enseignement des ordres primaire et secondaire dans le but de faire une place réelle aux jeunes ayant besoin de démarches d'apprentissage différentes.**
- 11. Élaborer des mesures plus énergiques pour combattre le décrochage scolaire des jeunes.**

- 12. Organiser des campagnes de valorisation de la lecture.**
- 13. Accroître l'accessibilité aux bibliothèques publiques et scolaires.**
- 14. Renforcer le soutien à l'animation du livre dans les bibliothèques.**
- 15. Organiser des campagnes de sensibilisation aux causes de l'analphabétisme et aux moyens pour prévenir l'analphabétisation.**
- 16. Accroître les ressources des garderies pour qu'elles aient les moyens nécessaires au développement du goût du livre et de la lecture chez les enfants d'âge préscolaire.**

### **3.3 Des mesures pour soutenir et développer l'alphabétisation**

Les mesures qui suivent nous paraissent essentielles.

17. **Accroître l'accessibilité des services d'alphabétisation pour les adultes.**
18. **Voir à ce que les adultes aient véritablement à leur disposition des services de reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires accessibles.**
19. **Réaménager les programmes de formation professionnelle rémunérée en vue de permettre une accessibilité réelle aux populations sous-scolarisées.**
20. **Favoriser le congé-éducation accessible pour toute activité éducative offerte par les organismes publics et par les organismes populaires.**

21. **Remettre aux personnes sous-scolarisées et à faible revenu une allocation leur permettant d'assumer certains frais relatifs à leur participation à des activités éducatives, et ce par l'intermédiaire de l'organisme qui dispense l'activité.**
  
22. **Élargir la lutte contre l'analphabétisme à tous les acteurs par une concertation des parties concernées : commissions scolaires, entreprises, syndicats, médias, groupes communautaires, groupes populaires d'alphabétisation, groupes de femmes, groupes de jeunes, organismes du milieu des communautés culturelles, organismes de loisir littéraire et d'animation du livre, etc.**
  
23. **S'assurer que les commissions scolaires maintiennent un mandat en alphabétisation.**
  
24. **Voir à ce que les intervenants en alphabétisation aient accès à des spécialistes pour l'alphabétisation des personnes ayant à faire face à un handicap physique, par exemple des spécialistes du braille**

**pour les aveugles et des spécialistes  
du langage gestuel pour les personnes  
sourdes.**

- 25. S'assurer que les organismes des  
communautés culturelles aient accès  
à des ressources leur permettant  
de développer l'alphabétisation  
dans leur communauté.**
- 26. S'assurer que les communautés  
autochtones aient accès à tous les  
services d'alphabétisation dont  
jouissent les population non-autochtones  
et que ces services soient sous  
le contrôle entier des communautés  
autochtones.**
- 27. Consolider et développer le soutien  
du réseau des groupes populaires  
en alphabétisation, notamment :**

assurer aux organismes d'éducation  
populaire un financement adéquat, leur  
permettant de maintenir leurs infrastruc-  
tures et de garantir la continuité et la  
qualité de leurs activités de formation ;

- reconnaître, dans les textes de loi appropriés, le soutien du gouvernement au réseau d'éducation populaire et d'alphabétisation, et le rôle essentiel de ce réseau dans le domaine de l'éducation ;
- soutenir le développement du réseau autonome d'alphabétisation populaire dans toutes les régions du Québec.

### **3.4 Des mesures complémentaires pour assurer que les droits sociaux et démocratiques des personnes analphabètes soient respectés**

28. Pour garantir l'exercice du droit de vote des personnes analphabètes, inclure sur les bulletins de vote des éléments visuels (photographies, pictogrammes ou autres) permettant d'identifier les candidats et les partis politiques.
29. Mettre en place à l'intention des personnes analphabètes un service d'information orale (par exemple, un numéro de téléphone central ou par région) et télévisuelle sur les services et les programmes gouvernementaux.
30. S'assurer que les agents de la sécurité du revenu reconnaissent et respectent les différences de compétence en lecture, écriture et calcul chez les personnes avec qui ils sont en contact et à en tenir compte dans leur pratique.

- 31. Offrir des services de conseil pour aider les personnes analphabètes à remplir les formulaire de l'aide sociale.**
  
- 32. S'assurer que les études de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre dans chaque région identifient les emplois accessibles aux personnes analphabètes.**
  
- 33. Faire connaître par les moyens appropriés les emplois disponibles aux personnes analphabètes dans la fonction publique provinciale et municipale, ainsi que dans les banques d'emplois des centres Emploi Québec.**
  
- 34. Mettre en place un service gratuit de consultation pour les personnes analphabètes au cours de la période où elles doivent compléter leur formulaire de rapport d'impôt.**
  
- 35. Mettre en place, dans les commissions scolaires, un service gratuit d'aide aux études (leçons et devoirs) pour les enfants des familles à faibles revenus.**

### **3.5 Des mesures pour développer la recherche en alphabétisation**

Dans le but de mieux outiller les décideurs et les intervenants dans leur lutte contre l'analphabétisme, il importe de stimuler la recherche sur l'analphabétisme et sur l'alphabétisation.

**36. Adopter des mesures incitatives pour que le milieu universitaire se penche davantage sur l'analphabétisme et l'alphabétisation en tant qu'objets de recherche fondamentale.**

**37. Développer la recherche sur les expériences d'alphabétisation dans le but de mieux identifier les conditions de réussite des démarches d'alphabétisation, ainsi que sur l'évaluation des apprentissages en milieu aussi bien populaire qu'institutionnel.**

38. **Faire des recherches sur les processus qui conduisent à l'analphabétisme des personnes pourtant scolarisées (ces recherches étant d'ailleurs étroitement liées au phénomène du décrochage scolaire).**
39. **Développer la recherche sur les effets de l'analphabétisme sur les individus (chercher à savoir, notamment, pourquoi seulement 20 000 personnes sur près d'un million, soit 2 % des analphabètes, s'engagent dans une démarche d'alphabétisation).**
40. **Raffiner et développer les outils de recherche permettant de mesurer les coûts de l'analphabétisme pour la société dans son ensemble et pour les entreprises en particulier.**
41. **Favoriser les échanges et les transferts d'acquis en matière d'alphabétisation entre pays, par des missions d'études notamment.**
42. **Doter les intervenants en alphabétisation des outils de communication télématique leur permettant de profiter des connaissances auxquelles donne accès l'autoroute informatique.**

**4**

**LA VOLONTÉ  
D'AGIR :  
RÔLES ET  
RESPONSABILITÉS  
DES PARTENAIRES**

## *Il n'y a pas d'âge pour se recycler*

*Bonjour, je suis un travailleur à la Consumer Glass depuis près de vingt ans. Un programme de formation de base a été annoncé à l'automne 92 et je me suis inscrit. Je suis retourné à l'école par curiosité d'abord. Je me suis aperçu que j'avais oublié mon français au niveau de la communication orale et de l'écriture. J'avais même oublié mon alphabet. Quand je suis arrivé chez moi, ma femme m'a demandé ce que j'avais. J'avais l'air morose. Je lui ai dit que j'avais oublié mon alphabet. Alors elle a ri et ma belle-mère aussi. Ma belle-mère s'est mise à chanter l'alphabet et ma femme aussi. J'ai ri et après je retrouvais les papiers avec les lettres de l'alphabet un peu partout dans la maison. Je suis parvenu à m'en souvenir. Mon expérience m'a appris qu'il n'y a pas d'âge pour se recycler.*

*Raymond Quesnel,  
1993*

La présente conjoncture est marquée par la réduction des dépenses publiques et les rationalisations tous azimuts dans les services publics. Elle se caractérise aussi par la mondialisation de l'économie et par une révolution technique et informatique.

Cette révolution dans les procédés de production tend à réduire les besoins en main-d'oeuvre des entreprises en même temps qu'à accroître le niveau des compétences de base requises pour le travail. Dans une telle conjoncture, il importe d'attirer l'attention sur deux dangers qui pourraient à notre avis nuire aux efforts d'alphabétisation au Québec.

Le premier est la tendance au déplacement des efforts d'éducation des adultes vers la formation en emploi, que souligne la Commission des États généraux sur l'éducation dans son *Exposé de la situation*. Ce déplacement a pour effet de réduire les ressources disponibles pour l'alphabétisation des personnes sans emploi.

Le deuxième danger, intimement lié au précédent, est que la réduction des budgets des commissions scolaires les pousse à développer le caractère commercial de leurs services d'éducation des adultes,

de l'alphabétisation notamment, ce qui renforce du même coup le déplacement des efforts d'éducation des adultes vers la formation en emploi : l'entreprise peut payer pour ces services alors que la personne analphabète sans emploi ou qui occupe un emploi peu rémunéré ne le peut pas.

Le plan national de lutte contre l'analphabétisme exige une vision sociale et culturelle à long terme. Il repose sur le principe selon lequel la santé économique et la santé démocratique de la société québécoise forment un tout indissociable. En effet, l'exercice de la citoyenneté, essentielle à la vie démocratique, et la prospérité économique exigent des citoyens disposant des compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul.

Ce plan doit viser en priorité à réduire le nombre des exclus de notre société et non à privilégier certaines catégories de citoyens et de citoyennes et à en marginaliser d'autres.

Aussi faut-il reconnaître que la volonté d'agir pour combattre l'analphabétisme ne va pas sans une bonne dose de générosité. Cette volonté exige aussi une vision à long terme.

Le principal porteur de cette vision doit être l'acteur stratégique sans lequel la lutte contre l'analphabétisme piétinera. Cet acteur, c'est le gouvernement du Québec, et, au sein du gouvernement, la ministre de l'Éducation.

Mais il serait utopique de penser que, seule, la volonté gouvernementale réussira à relever le défi qui nous est posé comme société.

Le plan national d'action contre l'analphabétisme a besoin de l'engagement et des actions de tous les partenaires impliqués.

Les commissions scolaires devraient placer la promotion de l'alphabétisation, le recrutement des personnes analphabètes et les programmes d'alphabétisation parmi leurs priorités en éducation des adultes. Pour cela, elles doivent disposer de ressources humaines et financières suffisantes sans quoi elles tendront à privilégier les formes commerciales de l'éducation des adultes, réduisant ainsi l'accessibilité des services d'alphabétisation pour les populations les plus démunies.

L'entreprise doit aussi faire sa part en alphabétisation et en assumer les frais. Pour ajuster ses

effectifs en fonction des variations de son cycle d'affaires, elle devrait abandonner la vieille stratégie de *mobilité quantitative* de la main-d'oeuvre, ce processus récurrent d'embauches, de licenciements et de précarisation des emplois. Les entreprises devraient plutôt opter pour la *mobilité qualitative* de la main-d'oeuvre à leur emploi en misant sur la formation et la mise à jour des compétences de leur personnel, y compris les compétences de base que sont la lecture, l'écriture et le calcul.

Les organisations syndicales sont en position de jouer un rôle majeur pour que les entreprises assument leurs responsabilités en matière de développement des compétences de base de leurs employés. Les syndicats sont bien placés pour diagnostiquer l'ampleur du problème dans leurs rangs et pour sensibiliser leurs membres et les employeurs aux avantages de la mise à jour des compétences de base dans le contexte économique actuel.

Les organismes de développement socio-économique comme les corporations de développement économique et les corporations de développement économique communautaire

peuvent aussi faire leur part dans la mise en oeuvre d'un plan national d'alphabétisation en sensibilisant les entreprises à la nécessité d'inclure le développement continu des compétences dans leurs plans d'affaires.

Les municipalités peuvent aussi contribuer à la mise en oeuvre du plan national d'alphabétisation, plus spécifiquement dans son volet prévention. En effet, le réseau des bibliothèques publiques peut être un puissant levier de sensibilisation à la lecture et à l'écriture par la mise en place de programmes d'animation du livre auprès des populations locales. Des ententes scolaires-municipales permettraient de développer davantage cette mise en valeur du livre et de la lecture.

Les universités et les centres de recherche universitaire devraient favoriser l'élaboration et la réalisation de recherches sur les différentes facettes de l'analphabétisme et les approches en alphabétisation. Un besoin de recherche fondamentale a été identifié.

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec et ses membres s'engagent à poursuivre leurs efforts pour développer

l'accessibilité des services d'alphabétisation au Québec et en assurer la qualité. Cette action comprend une gamme variée d'activités comme la sensibilisation, le recrutement, l'accueil et l'évaluation des personnes, les ateliers d'alphabétisation, le suivi individuel, la création d'outils didactiques, la formation de formateurs et de formatrices, le développement de l'exercice de la citoyenneté et de la vie démocratique par l'implication des participants à la vie des groupes et aux décisions, la représentation et la défense des droits sociaux et démocratiques des personnes analphabètes.

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec et ses membres sont disposés à collaborer, dans la mesure de leurs moyens, avec tous les intervenants interpellés par la lutte contre l'analphabétisme au Québec et à partager leur expertise.

# CONCLUSION

## *Ne pas passer toute sa vie en bas de l'échelle*

*Je suis un travailleur qui est toujours en bas de l'échelle. Je vais dans un groupe populaire parce qu'on travaille en petits groupes, à notre rythme et que ce n'est pas gênant. Je veux être capable de remplir des papiers, des formulaires pour avoir un meilleur travail et ne pas passer ma vie en bas de l'échelle.*

*Normand B.,  
1995*

Au cours des quinze dernières années, la population du Québec, les acteurs économiques ainsi que la plupart des intervenants majeurs du milieu de l'éducation ont reconnu l'ampleur et la gravité du problème de l'analphabétisme dans notre société. Comme l'écrit si bien la Commission des États généraux sur l'éducation « **les chiffres font frémir** ».

Il existe à notre avis un consensus social solide sur la nécessité de passer aux actes. Un plan national d'alphabétisation doit être mis en place avant la fin du présent mandat gouvernemental.

Il convient de le répéter, l'acteur stratégique du plan national d'alphabétisation est le gouvernement du Québec. Il lui revient de prendre le leadership de la mise en forme et de la mise en oeuvre de ce plan par une concertation soutenue des acteurs impliqués.

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec n'a pas la prétention d'avoir des réponses à toutes les questions soulevées dans la discussion sur l'alphabétisation au Québec.

Nous pensons que les partenaires sociaux et économiques engagés dans les discussions au cours des États généraux sur l'éducation et du Sommet socio-économique convoqué par le premier Ministre du Québec ont un rôle majeur à jouer dans l'élaboration et la mise en application du plan national d'action en alphabétisation au Québec.

Sur la base de notre expérience et de celle de nos membres, nous avons présenté les éléments qui, à nos yeux, constituent des ancrages majeurs de ce plan national d'action.

Notre proposition est perfectible.  
Elle est ouverte à toute suggestion pouvant la bonifier.

---

**OUVRAGES  
DE RÉFÉRENCE**

---

**CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC**

*États généraux, L'éducation en crise de sens, dans Options,*  
Montréal, Automne 1995

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION**

*L'Alphabétisation et l'éducation de base au Québec : une mission  
à assumer solidairement, Québec, 1990*

**CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION**

*Pour un accès réel des adultes à la formation continue, Québec, 1996*

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ALPHABÉTISATION DU MANITOBA**

*Sentiers pour les apprenants, Stratégie d'alphabétisation pour les Manitobains,*  
Winnipeg, 1989

**ICEA, MÉPACQ**

*États généraux sur l'éducation 1995-1996, Exposé de la situation,  
Analyse du document du point de vue de l'éducation populaire, 1996*

**INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES**

*Apprendre à l'âge adulte, État de la situation et nouveaux défis,*  
Montréal, 1994

**INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES**

*Cap sur la formation continue : pour entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle,*  
Montréal, 1996

**INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES**

*Droit de cité, Repenser la citoyenneté pour vivre la démocratie,*  
dans **OPTIONS**, Montréal, Automne 1994

**LÉGER ET LÉGER, REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC**

*Perceptions de la population québécoise à l'égard de l'analphabétisme  
au Québec, Rapport final, Montréal, 1995*



---

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO**

*Projet de politique d'alphabétisation des adultes en Ontario,  
Document de discussion, Toronto, 1991*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC, ALPHA 86**

*Recherches en alphabétisation, sous la direction de Jean-Paul Hauteceur,  
Québec, 1986*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC**

*Cadre de l'ébauche de politique,  
Québec, 1993*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC**

*Les États généraux de l'éducation 1995-1996, Exposé de la situation,  
Québec, 1996*

**ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET STATISTIQUE CANADA**

*Littératie, Économie et Société, Résultats de la première  
enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes,  
Ottawa, 1995*

**PROULX, Jean-Pierre**

*L'analphabétisme, dans Traité des problèmes sociaux,  
sous la direction de Fernand Dumont et Yves Martin, Québec, 1994*

**REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC**

*« 900 000 Québécois et Québécoises ne savent ni lire ni écrire »,  
Montréal, 1992*

**REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC**

*L'Alphabétisation au Québec, Situations, Recommandations, Montréal, 1981*

---

**REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC**

*Le point sur l'alphabétisation populaire en 1995, Le monde alphabétique,  
Montréal, 1995*

**REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC**

*Un plan d'action pour prévenir et combattre l'analphabétisme, Mémoire  
présenté à la Commission des États généraux sur l'éducation,  
Montréal, 1995*

**REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU  
QUÉBEC, INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES, CENTRALE DE  
L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC**

*Une société sans barrières, Compte rendu du Forum  
pour favoriser l'exercice des droits des personnes analphabètes, Montréal, 1991*

**SOLIDARITÉ POPULAIRE QUÉBEC**

*La charte d'un Québec populaire, Le Québec qu'on veut bâtir, Montréal, 1994*

**UNESCO, AIA :**

*Une chance à saisir, Paris 1990*

**WAGNER, Serge**

*en collaboration avec Pierre Grenier,  
Pour une approche scientifique de l'alphabétisation au Québec,  
État de la situation et esquisse d'une politique, Montréal, 1987*



---

**LISTE DES  
GROUPES MEMBRES**  
DU REGROUPEMENT  
DES GROUPES POPULAIRES  
EN ALPHABÉTISATION  
DU QUÉBEC

juin 1996

---

● **MONTREAL  
METROPOLITAIN**

**ATELIERS D'ALPHA  
DU S.A.C. ANJOU Inc.**

6497, ave. Azilda  
Anjou H1K 2Z8  
Tél. : (514) 354-4299  
Télec. : (514) 354-2023

**ATELIER DES LETTRES**

1710, rue Beaudry  
Montréal H2L 3E7  
Tél. : (514) 524-0507

**CARREFOUR  
D'ÉDUCATION POPULAIRE  
DE POINTE ST-CHARLES**

2356, rue Centre  
Montréal H3K 1J7  
Tél. : (514) 596-4444  
Télec. : (514) 596-4443

**CENTRE ALPHA-SOURDS**

65, rue De Castelnau Ouest  
bureau 300  
Montréal H2R 2W3  
Tél. : (514) 279-5334  
Télec. : (514) 279-5373

**CENTRE D'ACTION  
SOCIO-COMMUNAUTAIRE  
DE MONTREAL**

4050, rue Saint-Urbain  
Montréal H2W 1V3  
Tél. : (514) 842-8045  
Télec. : (514) 842-2356

**CENTRE DE LECTURE  
ET D'ÉCRITURE**

3684, rue De Mentana  
Montréal H2L 3R3  
Tél. : (514) 527-9097

**CENTRE HAÏTIEN  
D'ANIMATION ET  
D'INTERVENTION SOCIALES**

7745, avenue Champagneur  
bureau 203  
Montréal H3N 2K2  
Tél. : (514) 271-7563  
Télec. : (514) 271-3629

**CENTRE N'A RIVÉ**

6971, rue Saint-Denis  
Montréal H2S 2S5  
Tél. : (514) 278-2157

**COMITÉ D'ÉDUCATION DES  
ADULTES DE ST-HENRI (CEDA)**

2515, rue Delisle  
Montréal H3J 1K8  
Tél. : (514) 596-4422  
Télec. : (514) 596-4981

**LA JARNIGOINE**

7445, rue Saint-Denis  
Montréal H2R 2E5  
Tél. : (514) 273-6683

**LETTRES EN MAIN**

5483, 12<sup>e</sup> Avenue  
Montréal H1X 2Z8  
Tél. : (514) 729-3056  
Télec. : (514) 729-3056

---

**MAISON D'HAÏTI**

8833, boul. Saint-Michel  
Montréal H1Z 3G3  
Tél. : (514) 326-3022  
Télééc. : (514) 326-3024

**TOUR DE LIRE**

1437, boul. Pie IX  
Montréal H1V 2C2  
Tél. : (514) 521-2075  
Télééc. : (514) 521-2075

**UN MONDALIRE**

12127, rue Victoria  
Montréal H1B 2R4  
Tél. : (514) 640-9228  
Télééc. : (514) 640-9443

**● MONTÉRÉGIE****BOÎTE À LETTRES**

360, rue Cherbourg  
Longueuil J4J 4Z3  
Tél. : (514) 646-9273  
Télééc. : (514) 679-3294

**LA CLÉ DES MOTS**

503, rue St-Georges  
La Prairie J5R 2N2  
Tél. : (514) 659-7941

**COMQUAT INC.**

300, boul. Perrot  
bureau 100  
Île Perrot J7V 3G1  
Tél. : (514) 453-3632  
Télééc. : (514) 453-3632

**GROUPE D'ENTRAIDE IOTA**

158, rue Charron  
Ville Lemoyne J4R 2K7  
Tél. : (514) 465-1803  
Télééc. : (514) 465-5440

**LA PORTE OUVERTE**

439, boul. Du Séminaire Nord  
St-Jean-sur-Richelieu J3B 5L4  
Tél. : (514) 349-6827  
Télééc. : (514) 349-6827

**L'ÉCOLE DE LA VIE**

360, rue Cherbourg  
Longueuil J4J 4Z3  
Tél. : (514) 646 0965  
Télééc. : (514) 679 3294

**LE SAC À MOTS**

1, chemin Blinn  
Stanbridge-East J0J 2H0  
Tél. : (514) 248 4654

**● ESTRIE****LE CENTRE  
D'ÉDUCATION POPULAIRE  
DE L'ESTRIE**

32, rue Wellington Nord  
bureau 450  
Sherbrooke J1H 5B7  
Tél. : (819) 562-1466  
Télééc. : (819) 562-1466



---

● **LAURENTIDES-  
LANAUDIÈRE**

**L'ABC DES MANOIRS**

568, rue Léon Martel  
Terrebonne J6W 2J8  
Tél. : (514) 471-6928  
Télééc. : (514) 471-6928

**CENTRE D'ALPHABÉTISATION  
D'ARGENTEUIL INC.**

77, rue Hammond  
C.P. 181  
Lachute J8H 3X3  
Tél. : (514) 562-1996  
Télééc. : (514) 562-2478

**COOP  
DE SERVICES MULTIPLES  
LANAUDIÈRE**

2566, rue Victoria  
Ste-Julienne J0K 2T0  
Tél. : (514) 831-3333  
Télééc. : (514) 831-3333

**DÉCLIC**

180, rue Champlain - C.P. 1439  
Berthierville J0K 1A0  
Tél. : (514) 836-7122  
Télééc. : (514) 836-1939

**REGROUPEMENT DES ASSISTÉS  
SOCIAUX DE JOLIETTE MÉTRO**

181, rue Lajoie Sud  
Joliette J6E 5L3  
Tél. : (514) 759-7977  
Télééc. : (514) 752-1999

● **BAS ST-LAURENT**

**CENTRE D'ALPHABÉTISATION  
DES BASQUES**

15, rue Notre-Dame Est  
Trois-Pistoles G0L 4K0  
Tél. : (418) 851-4088  
Télééc. : (418)851-3567 (extérieur)

● **SAGUENAY-  
LAC SAINT-JEAN**

**CENTRE ALPHA DE LA BAIE**

802, boul. de la Grande Baie Nord  
La Baie G7B 3K7  
Tél. : (418) 544-2586  
Télééc. : (418) 544-2459

**CENTRES MOT À MOT**

3760, rue St-Léonard  
Shipshaw G7P 1G9  
Tél. : (418) 695-5385  
Télééc. : (418)542 6173(extérieur)

**GROUPE CENTRE LAC D'ALMA**

475, rue St-Bernard Ouest  
Alma G8B 4R1  
Tél. : (418) 668-3357  
Télééc. : (418) 668-0534

---

● **GASPÉSIE-  
ÎLES-DE-LA-  
MADELEINE**

**COLLECTIF PLEIN DE  
BON SENS**

340, chemin Mercier  
New Richmond G0C 2B0  
Tél. : (418) 392-6305  
Télec. : (418) 759-8018

● **QUÉBEC**

**ALPHABEILLE VANIER**

235, rue Beaucage  
Ville Vanier G1M 1H2  
Tél. : (418) 527-8267

**ALPHA STONEHAM**

660, 1re Avenue -  
C.P. 296  
Stoneham GOA 4P0  
Tél. : (418) 848-3427

**ATOUT-LIRE**

266, rue St-Vallier Ouest  
Québec G1K 1K2  
Tél. : (418) 524-9353  
Télec. : (418) 529-6731 (extérieur)

● **MAURICIE-  
BOIS-FRANCS**

**ALPHA-NICOLET**

690, rue Monseigneur-Panet  
bureau 110  
Nicolet  
Tél. : (819) 293-5745  
Télec. : (819) 293-8339

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE  
DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

162, rue St-Antoine  
Ste-Sophie-de-Lévrard G0X 3C0  
Tél. : (819) 288-5533  
Télec. : (819) 298-3916

**CENTRE D'ÉDUCATION  
POPULAIRE AUTONOME  
DU CENTRE-DE-LA MAURICIE**

1955, 14<sup>e</sup> Avenue  
Shawinigan-Sud G9P 2C5  
Tél. : (819) 537-1055  
Télec. : (819) 537-5445

**CENTRE D'ÉDUCATION  
POPULAIRE DE POINTE-  
DU-LAC**

201, rue Grande Allée  
Pointe-du-lac G0X 1Z0  
Tél. : (819) 377-3309  
Télec. : (819) 377-3052

**COMSEP**

749, rue St-Maurice  
Trois-Rivières G9A 3P5  
Tél. : (819) 378-6963  
Télec. : (819) 378-0628



---

**EBYON**

89, rue St-Irénée  
Cap-de-la-Madeleine G8T 7C3  
Tél. : (819) 373-7653  
Télec. : (819) 691-2866

**LA CLÉ EN ÉDUCATION  
POPULAIRE DE MASKINONGÉ**

110, 2<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Louiseville J5V 1X1  
Tél. : (819) 228-8071  
Télec. : (819) 228-8370 (CLSC)

**LUDOLETTE**

430, rue Lamothe  
C.P. 488  
St-Léonard-d'Aston J0C 1M0  
Tél. : (819) 399-3023  
Télec. : (819) 399-3023

● **ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE**

**ALPHA-TÉMIS**

1019, rte 382  
Laverlochère J0Z 2P0  
Tél. : (819) 765-3431

**CENTRE DE CROISSANCE  
D'ABITIBI-OUEST**

419-B, 2<sup>e</sup> Rue Est  
C.P. 533  
La Sarre J9Z 3J3  
Tél. : (819) 333-3881

● **CÔTE-NORD**

**LIRA**

5 A, rue Napoléon  
Sept-Îles G4R 3K5  
Tél. : (418) 968-9843  
Télec. : (418) 968-9843

**POPCO INC.**

41, ave. Parent  
Port-Cartier G5B 2G3  
Tél. : (418) 766-8047  
Télec. : (418) 766-8048

● **ONTARIO**

**CENTRE  
D'ALPHABÉTISATION  
DE PRESCOTT**

511, rue Principale Est  
Hawkesbury K6A 1B3  
Tél. : (613) 632-9664  
Télec. : (613) 732-9667



NOTES

NOTES



**BON DE COMMANDE**

LE GROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABÉTISATION DU QUÉBEC

Je désire recevoir  exemplaires du  
Plan national d'action en alphabétisation

Nom .....

Organisme .....

Adresse .....

Ville ..... Code postal .....

Téléphone ..... Télécopieur .....

Coût unitaire

Groupes membres du RGPAQ : 4,00 \$  
Groupes populaires et individus : 6,00 \$  
Institutions : 7,00 \$

Frais d'envoi  
par exemplaire : 2,00 \$

**RGPAQ**  
5040, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2T 1R7  
Téléphone : (514) 277-9976 Télécopieur : (514) 277-2044

Plus de 50 ans après l'instauration de l'école obligatoire au Québec, 30 ans après le rapport Parent, 15 ans après la Commission Jean sur l'éducation des adultes, 11 ans après l'affirmation par le gouvernement canadien de sa volonté d'éradiquer l'analphabétisme pour l'an 2000, 6 ans après l'Année internationale de l'alphabétisation et l'avis du Conseil supérieur de l'éducation sur l'alphabétisation, nous estimons qu'il est grand temps d'adopter une orientation ferme et de passer aux actes à l'échelle nationale.

**Regroupement  
des groupes populaires en alphabétisation  
du Québec (RGPAQ)**

Le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec est né en 1981. Il est issu de la volonté de groupes populaires oeuvrant dans le domaine de l'alphabétisation de se donner les moyens pour contribuer au développement de l'alphabétisation populaire. Interlocuteur reconnu et sollicité par différents intervenants québécois, canadiens et internationaux, le RGPAQ joue un rôle important sur les plans politique et pédagogique. Il est le porte-parole des groupes auprès des gouvernements fédéral et provincial, mais aussi, et de façon privilégiée, auprès de l'ensemble des regroupements provinciaux et du mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire avec qui il partage un même projet social. Il constitue également un lieu d'échanges et de formation pour ses groupes membres en plus d'assurer la défense des droits des personnes analphabètes et de sensibiliser la population à la problématique de l'analphabétisme.